

## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays Vendômois

### Fiche-Action n°1.11 : Réseau de chaleur Bois Communal

Dernière date de mise à jour : 18/11/2020

#### Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de St Martin des Bois

Nom, prénom, fonction : **Mr David CORBEAU, Maire de la commune**

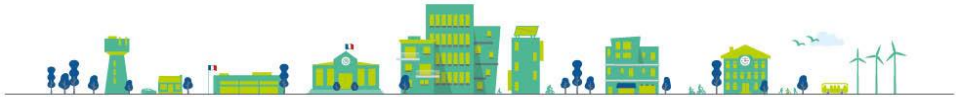
#### L'action en un mot

L'action consiste à installer une chaufferie fonctionnant à la plaquette bois pour alimenter en chauffage des bâtiments publics, des logements et un commerce en centre bourg de St Martin des Bois.

#### Description détaillée

La commune de St Martin des Bois a lancé une réflexion en 2018 sur les systèmes de chauffage de ses bâtiments publics, en particulier l'école, la salle des fêtes et la salle des associations. Cette réflexion a été initiée du fait de l'importance des charges de chauffage, et de la présence sur la commune de ressources importantes de bois. L'emprise forestière sur la commune représente plusieurs centaines d'hectares et plusieurs propriétaires font déjà usage du bois plaquettes comme énergie de chauffage. Cette réflexion a évolué durant les années suivantes pour prendre en considération dans ce projet les logements communaux et le commerce du centre bourg. Un accompagnement technique à travers l'appui du conseiller Energie Partagé du Pays Vendômois et de l'Association Bois Energie 41 a permis d'arrêter le projet en 2019. Celui-ci consiste en la construction d'une chaufferie en centre bourg qui hébergera 2 chaudières en bois plaquettes de 70 kW alimentées en bois bocager locaux pour desservir via un réseau de distribution de 240 mètres l'école, le restaurant scolaire, la salle des fêtes, un bâtiment abritant une salle associative et des logements communaux en location ainsi que l'auberge et le logement situé au-dessus. Cette installation permettra de substituer des systèmes de chauffage fonctionnant au fioul et au gaz très générateurs de gaz à effet de serre ou à l'électricité très onéreuse. Elle permettra d'économiser 40% des charges de chauffage et d'éviter l'émission de 45 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Le projet porté par la commune démarrera début 2021 pour une mise en service espérée en septembre 2021. Il a bénéficié de subventions de plusieurs organismes publics qui ont permis sa faisabilité.



## Calendrier prévisionnel

Le démarrage des études techniques et de faisabilité démarreront en septembre 2020 (bureau d'études missionné en juillet). Les consultations d'entreprises se feront en début d'année 2021 pour un démarrage des travaux en mars/avril et une mise en service prévue pour septembre 2021.



## Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui ...	... s'engage à quoi ...	... pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La commune de St Martin des Bois	Porter le projet de réalisation			
Le Pays Vendômois	Conseiller la collectivité sur les aspects techniques et financiers du projet (flécher les dispositifs de financement possibles) et l'accompagner sur toute la durée de vie du projet (durant les études préalables, la réalisation et le suivi après mise en service),	Tout au long du projet	En cours	Accompagnement lors de la restitution des études de faisabilité et d'avant-projet
Association Bois Energie 41	Produire une note d'opportunité comme document d'aide à la décision pour la collectivité, accompagner et conseiller la collectivité sur toute la durée de réalisation du projet (études complémentaires, suivi travaux, suivi après mise en service)	Tout au long du projet	En cours	Accompagnement lors de la restitution des études de faisabilité et d'avant-projet
L'ADEME	Financer les études préalables avant réalisation à hauteur de 60%	Acquis	Acquis	
Bureau d'études CEBI45	Réaliser l'étude de faisabilité et la maîtrise d'œuvre du projet	Octobre 2020	En cours	Restitution des études. Lancement de la consultation d'entreprises
L'Etat	Prendra en charge 112 308 € du coût d'investissement évalué à 374 360 € dans le cadre de la DETR	Acquis	Acquis	
l'ADEME et la Région (COT EnR)	Prendra en charge 45% du coût du projet (168 400 € sur base 374 000 TTC)	Après notification des entreprises (janvier/février 2021)	A discuter	
Le Conseil Départemental	Etudier la demande d'accompagnement financier à hauteur de 40 000 € au titre de la promotion des énergies renouvelables	Après notification des entreprises (janvier/février 2021)	A discuter	



## Budget prévisionnel

**Montant total :** 374 360 € HT

**Description des coûts :** Les dépenses comprennent les études de faisabilité et de conception, la maîtrise d'œuvre, les coûts de construction de la chaufferie, du silo, l'installation des équipements de production de chauffage, la création du réseau de distribution et l'installation des émetteurs à eau dans la salle des fêtes et les logements.

### Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023
L'ADEME	60% des études préalables de conception (25 749 € sur 42 915 € TTC)	8775 €	16974 €		
L'ADEME et la Région Centre Val de Loire	181 460 € au titre du COT EnR déployé par le Pays Vendômois		134 770 €	33690 €	
L'Etat	112 308 € au titre de la DETR		112 308 €		
Le Conseil Départemental			40 000 €		

## Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2019	Objectif 2021
Emissions GES évitées			45 T equi CO <sub>2</sub>
Economie d'énergie			
Création d'emplois			
Puissance chaudière		2 X 60 kW	
Production annuelle d'énergie	Compteur d'énergie installé		170 MWh
Surface artificialisée			